

Pierre Bénite, le 1er-04-2021

<u>Objet</u> : accueil au collège des enfants de soignants, personnels médico-sociaux et toutes autres professions indispensables à la gestion de la crise sanitaire

Madame, Monsieur,

Compte tenu de votre profession, vous avez la possibilité de nous confier votre enfant pour la période du 6 au 9 avril, et du 26 au 30 avril 2021.

La prise en charge s'organisera de la manière suivante :

Les élèves seront accueillis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 (sauf le mercredi après midi) sous la surveillance d'un assistant d'éducation, et auront la possibilité de manger un pique-nique tiré du sac sur place (repas froid).

Ils pourront avoir accès à des postes informatiques pour pouvoir utiliser Pronote et ainsi faire le travail demandé par leurs professeurs.

Le CDI leur sera accessible sur certains créneaux.

Des activités sportives pourront leur être proposées, dans le respect des gestes barrière.

Nous vous remercions de nous indiquer sur le coupon ci-dessous si vous souhaitez que votre enfant soit pris en charge au collège, et de choisir des créneaux d'accueil qui vous conviennent (pas de limitation).

L'inscription de votre enfant pourra être modifiée par téléphone en contactant la vie scolaire du collège, au moins 24h00 à l'avance.

Nous restons à votre entière disposition pour toute question éventuelle.

Bien cordialement,

Mme LONGUEVAL, CPE.



## **COUPON REPONSE**

## Accueil des enfants de soignants, personnels médico-sociaux et toutes autres professions indispensables à la gestion de la crise sanitaire

Je soussigné-e	,
responsable de l'enfant	,
scolarisé-e en classe de,	
vous informe que je souhaite que mon enfant soit pris-e en charge au collège du 6 au 9 avril, et du 26 au 30 avril 2021, aux dates suivantes :	
□ mardi 6-04, matin	■ mardi 6-04, après midi
■ mercredi 7-04, matin	-
□ jeudi 8-04, matin	□ jeudi 8-04, après midi
□ vendredi 9-04, matin	□ vendredi 9-04, après midi
□ lundi 26-04, matin	□ lundi 26-04, après midi
□ mardi 27-04, matin	□ mardi 27-04, après midi
□ mercredi 28-04, matin	-
□ jeudi 29-04, matin	□ jeudi 29-04, après midi
□ vendredi 30-04, matin	□ vendredi 30-04, après midi

## <u>Date et signature</u>: